

# Déclaration de services aux personnes victimes d'infractions criminelles



Service / Professionnalisme / Respect / Intégrité / Loyauté



# Service de police de l'Agglomération de Longueuil

## Nos valeurs

SERVICE

RESPECT

INTÉGRITÉ

LOYAUTÉ

PROFESSIONNALISME

## Notre mission

Le Service de police de l'Agglomération de Longueuil ainsi que chacun de ses membres, a pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir et réprimer le crime et les infractions aux lois et règlements et en rechercher les auteurs.

## Nos engagements envers vous

### Au SPAL nous nous engageons à:

- › Agir avec respect, compassion et courtoisie dans l'ensemble de nos interactions avec vous
- › Offrir une prestation de service empreinte d'ouverture en prenant en compte l'ensemble des citoyens et des citoyennes de la ville
- › Prodiguier les services en assurant la confidentialité de vos renseignements personnels
- › Intervenir avec diligence dans les situations le nécessitant
- › Mobiliser l'expertise et les connaissances nécessaires pour assurer une prestation de service fiable
- › Démontrer une écoute attentive à vos besoins afin de répondre à vos attentes concernant l'accessibilité des services
- › Assurer la simplicité des démarches pour l'obtention d'un service
- › Informer, référer, accompagner et soutenir

## Nos services offerts aux personnes victimes d'infractions criminelles

- › Réponse à toute demande d'aide d'un citoyen, répartition et prise en charge de celle-ci dans un délai raisonnable
- › Référencement en matière de ressources d'aides : CAVAC, Maison d'hébergement et autres ressources d'aides aux victimes
- › Prise de rapport à la suite d'une plainte pour infractions criminelles
- › Accompagnement dans le processus du dépôt de la plainte
- › Procéder aux enquêtes
- › Programmes de prévention

**NOTE :** « Infraction criminelle »: toute infraction prévue au Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46) perpétrée après le 1er mars 1972 et qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'une personne;  
› Ainsi n'est pas visée une infraction criminelle perpétrée contre un bien.

## Mécanismes de plaintes

### › Pour porter plainte contre un policier

Les policiers municipaux du Québec sont soumis au Code de déontologie des policiers Québec (RLRQ chap. P-13.1, r. 1). Ce code détermine les devoirs et les normes de conduite applicables aux policiers dans leurs rapports avec le public lorsqu'ils exercent leurs fonctions. Pour porter plainte contre un policier, visitez le site du Commissaire à la déontologie policière.

[deontologie-policiere.gouv.qc.ca](http://deontologie-policiere.gouv.qc.ca)

### › Vous êtes victime d'une infraction criminelle?

Si vous êtes insatisfait du service que vous avez obtenu à la suite du traitement de la plainte pour laquelle vous êtes victime, nous vous invitons à communiquer avec le responsable de la réception des plaintes et à faire part de votre insatisfaction en communiquant à cette adresse courriel :

[policelapvic@longueuil.quebec](mailto:policelapvic@longueuil.quebec)

## Personne responsable de la réception des plaintes

**Simon Crépeau - Inspecteur-chef**

## Étapes à la suite du dépôt d'une plainte

- › Dès la réception de la plainte, la personne responsable en prendra connaissance;
- › Un accusé de réception vous sera transmis dans les 10 jours ouvrables;
- › Votre plainte sera transmise au responsable de la division concerné qui traitera la plainte.

## Horaire et heures d'ouverture

**Le Service de police est ouvert 24h par jour, 7 jours sur 7.**

- › Horaire régulier des bureaux administratifs  
Lundi au Vendredi, 8h30 à 12h et 13h à 16h30
- › Horaire de la fin avril à la fin octobre  
Lundi au jeudi, 8h30 à 12h et 13h à 16h30  
Vendredi, 8h30 à 12h



## Droit de la victime d'être informée de l'issue de sa plainte

- › À l'issue d'une plainte, la victime est informée par la responsable de la division ou son représentant de sa finalité et des mesures prises.

## Délai de traitement d'une plainte

- › Toute plainte est traitée dans un délai de 30 jours;
- › Advenant l'impossibilité de traiter la plainte à l'intérieur du délai, le responsable communique avec la victime pour l'en informer.

## Coordonnées

699, boulevard Curé-Poirier Ouest,  
Longueuil (Québec) J4J 2J1

Téléphone : 450 463-7011

Télécopieur : 450 646-6704

Courriel : [policelapvic@longueuil.quebec](mailto:policelapvic@longueuil.quebec)

Site internet : [longueuil.quebec/fr/services/SPAL](http://longueuil.quebec/fr/services/SPAL)

---

**Date d'adoption (ou de révision) de la déclaration de services 4 mai 2023**